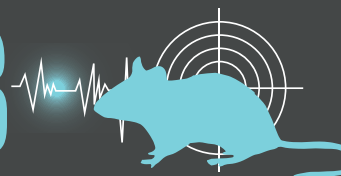


USAGE  
PRO.

# SORICIDE DB



AMM  
FR-2012-0002

PRODUIT BIOCIDÉ  
TP 14

USAGES :  
Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :  
Appât prêt-à-l'emploi  
sous forme de bloc moulé

CONTIENT :  
0,005% Difénacoum (m/m)  
Benzoate de dénatonium  
(amérisant)

DURÉE DE  
CONSERVATION :  
2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :

En seau de 10 kg :  
- 28 g à trou  
- 50 g à trou  
- 80 g plaquette  
- 100 g oeillets

En seau de 8 kg :  
- 28 g emballés

**SORICIDE DB est un appât rodenticide hydrofuge. Composé à base d'un mélange de céréales et de paraffine de qualité alimentaire, il est particulièrement bien consommé par les principaux rongeurs, y compris en concurrence alimentaire. Il est destiné à la lutte contre les rats et les souris dans et autour des bâtiments.**

## CARACTÉRISTIQUES

Les anticoagulants permettent de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs (relation entre l'ingestion de l'appât et la mort de leur congénères) car les premiers signes cliniques n'apparaissent que plusieurs jours après l'ingestion de l'appât.

Délai de l'apparition de l'effet biocide : 3 à 7 jours après consommation.

Délai moyen du traitement : 6 à 8 semaines en fonction de l'infestation.

## DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Déposer les appâts dans des postes d'appâtage (boîtes) sécurisés et inviolables. Placer ces boîtes aux endroits fréquentés par les rongeurs (près des nids, des sites de nourriture, aux passages et aux autres endroits où l'animal gîte). Contrôler régulièrement les boîtes afin de vérifier la consommation. Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage une fois par semaine durant la période de traitement.

Les rongeurs morts doivent être retirés régulièrement. Les appâts souillés doivent être remplacés car ils ne seront plus consommés. Tout bloc partiellement consommé doit être remplacé par un bloc neuf, jusqu'à l'arrêt complet de la consommation.

**A - RATS :** 80 g à 200 g d'appât par poste (4 à 8 blocs), espacer les postes de 15 mètres.

**B - SOURIS :** de 25 g à 30 g d'appât (1 bloc), espacer les postes de 3 mètres.

Adapter la quantité de produit à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application. Le nombre de boîtes est fonction du site à traiter, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

**Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.**

## PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1,2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Se laver les mains après utilisation.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

**ANTIDOTE** - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

## NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

*Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.*

*Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : [www.edialux.fr](http://www.edialux.fr) ou en faire la demande à l'adresse suivante : [info@edialux.fr](mailto:info@edialux.fr).*